



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

SPR - HEAVY DUTY FLUX REMOVER - SUPRCLEAN, AEROSOL

Selon le SIMDUT 2015, en conformité avec la Loi sur les produits dangereux (LPD, telle que modifiée) et selon les exigences du Règlement sur les produits dangereux (RPD)

1. Identification

Identificateur de produit

Nom du produit	SPR - HEAVY DUTY FLUX REMOVER - SUPRCLEAN, AEROSOL
Numéro du produit	MCC-SPR, MCC-SPR19A, MCC-SPR12Y
Synonymes; noms de commerce	"SPR - SUPRCLEAN Nonflammable Flux Remover"

Usages recommandés et restrictions d'utilisation du produit de la substance ou du mélange

Usage recommandé	Agent de nettoyage.
Restrictions d'utilisation	Aucune contre-utilisation spécifique n'a été identifiée.

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Fournisseur	MICROCARE CORPORATION
Fabricant	MICROCARE CORPORATION 595 John Downey Drive New Britain, CT 06051 United States of America CAGE: OATV9 Tel: +1 800-638-0125, +1 860-827-0626 Fax: +1 860-827-8105 techsupport@microcare.com

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence	CHEMTREC 1-800-424-9300 (aux États-Unis) +1 703-741-5970 (de partout dans le monde)
---	--

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Statut réglementaire du SIMDUT	Ce produit a été classifié selon les critères de danger du Règlement sur les Produits Dangereux et la FDS contient toute l'information qui y est requise.
Dangers physiques	Non Classifié
Dangers pour la santé	Reprod. 1A - H360
Dangers environnementaux	Chronique Aquatique 3 - H412
Physicochimique	Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent circuler au ras du sol et s'accumuler au fond des récipients. Les gaz ou vapeurs raréfient l'oxygène disponible pour respirer (asphyxiant).

Éléments d'étiquetage

SPR - HEAVY DUTY FLUX REMOVER - SUPRCLEAN, AEROSOL

Pictogramme



Mention d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 Ne pas perforer ni brûler, même après usage. P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P314 Demander un avis médical/ Consulter un médecin en cas de malaise. P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. P501 Éliminer le contenu/ récipient dans conformément à la réglementation nationale.
Renseignements supplémentaires pour l'étiquette	Fiche de données de sécurité disponible sur demande. Réservé aux installations industrielles.
Contient	MÉTHANOL (METHANOL)

Autres dangers

Ce produit contient une substance classée PBT.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

TRANS-1,2-DICHLOROÉTHYLÈNE (trans-1,2-DICHLOROETHYLENE)	60-80% Trade secret
Numéro CAS: 156-60-5	
Classification Liq. Inflam. 2 - H225 Tox. Aigüe 4 - H332 Chronique Aquatique 3 - H412	
HFC-134a Tetrafluoroéthane (HFC-134a Tetrafluoroethane)	10-30%
Numéro CAS: 811-97-2	
Classification Gaz Press., Liq. - H280	

SPR - HEAVY DUTY FLUX REMOVER - SUPRCLEAN, AEROSOL

1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-décafluoropentane (1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-décafluoropentane) 15-40% Trade secret
Numéro CAS: 138495-42-8
Classification Chronique Aquatique 3 - H412
ÉTHANOL (ETHANOL) 1-5%
Numéro CAS: 64-17-5
Classification Liq. Inflam. 2 - H225
MÉTHANOL (METHANOL) 0.1-1% Trade secret
Numéro CAS: 67-56-1
Classification Liq. Inflam. 2 - H225 Tox. Aigüe 3 - H301 Tox. Aigüe 3 - H311 Tox. Aigüe 3 - H331 Irrit. Yeux 2A - H319 Reprod. 1A - H360 TSOC ES 1 - H370
MÉTHYLISOBUTYLCÉTONE 0.1-1% Trade secret
Numéro CAS: 108-10-1
Classification Liq. Inflam. 2 - H225 Tox. Aigüe 4 - H332 Irrit. Yeux 2 - H319 TSOC ES 3 - H335
ACÉTATE D'ÉTHYLE (ETHYL ACETATE) 0.1-1% Trade secret
Numéro CAS: 141-78-6
Classification Liq. Inflam. 2 - H225 Irrit. Yeux 2 - H319 TSOC ES 3 - H336

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est affiché dans la section 16.

Commentaires sur la composition

TSCA: Les ingrédients de ce produit figurent dans l'inventaire TSCA. Le pourcentage exact (concentration) de la composition a été retenu en tant que secret paragraphe (i) du CFR 1900.1200

Composition

4. Premiers soins

SPR - HEAVY DUTY FLUX REMOVER - SUPRCLEAN, AEROSOL

Description des premiers soins

Orale	En cas de doute, consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche signalétique au personnel médical.
Inhalation	Déplacer la personne atteinte vers une source d'air frais et garder au chaud et au repos dans une position confortable qui facilite la respiration. Maintenir les voies respiratoires dégagées. Relâcher tout accessoire vestimentaire serré tel que le col, la cravate ou le ceinturon. En présence de difficulté respiratoire, le personnel adéquatement formé pourra aider la personne atteinte en lui administrant de l'oxygène. Consulter un médecin. Placer la personne inconsciente sur le côté en position de récupération et s'assurer qu'elle puisse respirer.
Ingestion	Rincer la bouche minutieusement avec de l'eau. Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise. Ne pas faire vomir à moins que ce soit sous ordonnance du personnel médical.
Contact cutané	Rincer avec de l'eau.
Contact oculaire	Retirer toute lentille cornéenne et tenir les paupières bien écartées. Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si les malaises persistent.
Protections des secouristes	Le personnel des premiers soins devrait porter des équipements de protection appropriés durant n'importe quel sauvetage.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Renseignements généraux	La gravité des symptômes décrits variera selon la concentration et la durée de l'exposition.
Inhalation	Une exposition unique peut causer les effets néfastes suivants: Mal de tête. Épuisement et faiblesse.
Orale	Aucun symptôme spécifique n'est connu.
Contact cutané	Aucun symptôme spécifique n'est connu.
Contact oculaire	Aucun symptôme spécifique n'est connu. Peut être un irritant faible pour les yeux.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Notes au médecin	Traiter selon les symptômes.
-------------------------	------------------------------

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés	Le produit n'est pas inflammable. Éteindre avec une mousse résistante à l'alcool, le dioxyde de carbone, la poudre sèche ou de l'eau pulvérisée. Utiliser des moyens d'extinction d'incendie appropriés pour le feu environnant.
Agents extincteurs inappropriés	Ne pas utiliser un extincteur à jet d'eau, car ceci risque de faire propager l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Dangers spécifiques	Si les récipients sont chauffés, ils peuvent éclater violemment ou exploser à cause d'une accumulation de pression. Ce produit est toxique.
Produits de combustion dangereux	La décomposition thermique ou les produits de combustion peuvent inclure les substances suivantes: Gaz ou vapeurs toxiques.

Conseils aux pompiers

SPR - HEAVY DUTY FLUX REMOVER - SUPRCLEAN, AEROSOL

Mesures de protection à prendre durant la lutte contre l'incendie	Éviter de respirer les gaz ou vapeurs émanant de l'incendie. Évacuer les lieux. Rester en amont pour éviter d'inhaler les gaz, les vapeurs, les émanations et la fumée. Aérer les espaces clos avant d'y pénétrer. Refroidir les récipients exposés à la chaleur en utilisant de l'eau pulvérisée et les retirer de la zone d'incendie si cela peut se faire sans risque. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer longtemps après l'extinction de l'incendie. En cas de fuite ou de déversement non incendié, utiliser de l'eau pulvérisée pour disperser les vapeurs et protéger ceux et celles qui contrôlent la fuite. Éviter de rejeter dans l'environnement aquatique. Contrôler l'eau de ruissellement en le confinant et en le gardant loin des égouts et des cours d'eau. Informer les autorités concernés de toute probabilité de risque de pollution aquatique.
Équipements de protection spéciaux pour les pompiers	Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive ainsi que des vêtements de protection appropriés. Les vêtements de pompiers qui fournissent un niveau de protection minimale lors d'incidents chimiques sont déterminés par le Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, par les directives provinciales applicables à la santé et la sécurité au travail ou celles des normes de la NFPA le cas échéant.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Portez des vêtements de protection tel que décrit dans la Section 8 de cette fiche signalétique. S'abstenir d'agir sans la formation appropriée ou si cela implique un risque personnel. Ne pas toucher, ne pas marcher sur le matériel déversé. Éviter d'inhaler les vapeurs et brouillards. Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié si la ventilation est inadéquate.
----------------------------------	---

Précautions relatives à l'environnement

Précautions relatives à l'environnement	Éviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Éviter de rejeter dans l'environnement aquatique.
--	---

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de nettoyage	Portez des vêtements de protection tel que décrit dans la Section 8 de cette fiche signalétique. Nettoyer immédiatement tout produit déversé et gérer les déchets en toute sécurité. Fournir un système adéquat de ventilation. Déversements Mineurs: Recueillir le produit répandu. Déversements Majeurs: Absorber le déversement avec une matière incombustible et absorbante. L'absorbant contaminé peut présenter les mêmes risques que la matière déversée. Recueillir et placer dans des récipients convenables à l'élimination et sceller en toute sécurité. Étiqueter les récipients contenant les déchets et le matériel contaminé et les retirer des lieux dans un délai bref. Rincer la zone contaminée avec beaucoup d'eau. Se laver minutieusement après avoir fait face au déversement. Dangereux pour l'environnement. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Pour l'élimination des déchets, consulter la Section 13.
------------------------------	--

Références à d'autres sections

Référence à d'autres sections	Pour la protection personnelle, consultez la Section 8. Voir la section 11 pour de l'information supplémentaire concernant les dangers à la santé. Consulter la Section 12 pour de l'information supplémentaire concernant les dangers écologiques. Pour l'élimination des déchets, consulter la Section 13.
--------------------------------------	--

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

SPR - HEAVY DUTY FLUX REMOVER - SUPRCLEAN, AEROSOL

Précautions pour l'utilisation Lire et suivre les recommandations du fournisseur. Portez des vêtements de protection tel que décrit dans la Section 8 de cette fiche signalétique. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Manipuler avec précaution tous les emballages et récipients afin de minimiser les déversements. Garder le contenant hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Éviter la formation de brumes. Éviter de rejeter dans l'environnement aquatique. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas manipuler les parties brisées sans porter des équipements de protection. Ne pas réutiliser les récipients vides.

Conseils sur l'hygiène du travail en général Laver rapidement la peau si elle devient contaminée. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Précautions pour le stockage Entreposer à l'écart des matières incompatibles (voir Section 10). Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit frais bien ventilé. Garder le récipient en position verticale. Protéger les récipients afin d'éviter qu'ils soient endommagés.

Classe de stockage Entreposage pour matières dangereuses diverses.

Utilisation (s) finale (s) particulière (s)

Utilisation (s) finale (s) spécifique (s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées à la Section 1.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

TRANS-1,2-DICHLOROÉTHYLÈNE (trans-1,2-DICHLOROETHYLENE)

Limite d'exposition de longue durée (8-heures VEMP): ACGIH 200 ppm 793 mg/m³

HFC-134a Tetrafluoroéthane (HFC-134a Tetrafluoroethane)

Limite d'exposition de longue durée (8-heures VEMP): OES 4240 mg/m³

ÉTHANOL (ETHANOL)

Limite d'exposition de courte durée (15-minutes): ACGIH 1000 ppm 1880 mg/m³

A3

MÉTHANOL (METHANOL)

Limite d'exposition de longue durée (8-heures VEMP): ACGIH 200 ppm 262 mg/m³

Limite d'exposition de courte durée (15-minutes): ACGIH 250 ppm 328 mg/m³

Sk

MÉTHYLISOBUTYLCÉTONE

Limite d'exposition de longue durée (8-heures VEMP): ACGIH 20 ppm 82 mg/m³

Limite d'exposition de courte durée (15-minutes): ACGIH 75 ppm 307 mg/m³

A3

ACÉTATE D'ÉTHYLE (ETHYL ACETATE)

Limite d'exposition de longue durée (8-heures VEMP): ACGIH 400 ppm 1440 mg/m³

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists.

A3 = Confirmé être cancérigène pour les animaux avec pertinence de cancérigénèse inconnue pour l'homme.

Sk = Danger d'absorption cutanée.

Additional Occupational Exposure Limits

Contrôles de l'exposition

SPR - HEAVY DUTY FLUX REMOVER - SUPRCLEAN, AEROSOL

Équipement de protection



Contrôles d'ingénierie appropriés

Fournir une ventilation générale et une ventilation par aspiration à la source qui sont convenables. S'assurer que le système de ventilation soit entretenu et testé régulièrement. Une bonne ventilation générale devrait être adéquate pour contrôler l'exposition des travailleurs aux contaminants aéroportés. Respecter toute limite d'exposition professionnelle applicable au produit ou aux ingrédients.

Protection des yeux/du visage

À moins que l'évaluation rapporte la nécessité d'une plus grande protection, il faudra porter les équipements de protection suivants: Lunettes de protection bien ajustées.

Protection des mains

Aucune recommandation spécifique quant à la protection des mains. Éviter le contact avec la peau.

Autre protection de la peau et du corps

Porter des vêtements appropriés pour prévenir les contacts répétés ou prolongés avec la peau.

Mesures d'hygiène

Se laver après usage et avant de manger, de fumer et d'utiliser les toilettes. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Protection des voies respiratoires

S'assurer que tout équipement de protection respiratoire convienne à l'utilisation prescrite et est approuvé par NIOSH. Vérifier que le respirateur soit bien ajusté et que le filtre soit remplacé régulièrement. Les cartouches filtrantes anti -gaz et combinés doivent être conformes au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, Partie XII, ainsi qu'à tout règlement provincial applicable à la santé et la sécurité au travail. Les masques couvre-visage complets avec cartouches de filtre remplaçables doivent être conformes au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, Partie XII, ainsi qu'à tout règlement provincial applicable à la santé et la sécurité au travail. Les appareils de protection respiratoire avec demi -masque et quart de masque comportant des cartouches de filtration remplaçables doivent être conformes au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, Partie XII, ainsi qu'à tout règlement provincial applicable à la santé et la sécurité au travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Garder le contenant hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les émissions provenant des systèmes d'aération ou de l'équipement relié aux procédés de travail doivent être vérifiées pour assurer leur conformité aux exigences de la législation concernant la protection de l'environnement. Dans certains cas, il faudra utiliser des épurateurs d'émanations, des filtres, ou porter des modifications techniques aux équipements de procédés afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

9. Propriétés physiques et chimiques

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence	Liquide clair.
Couleur	Incolore.
Odeur	Légère. Éther.
Seuil olfactif	Aucune information disponible.
pH	Aucune information disponible.
Point de fusion	Aucune information disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	41°C/106°F @ 101.3 kPa

SPR - HEAVY DUTY FLUX REMOVER - SUPRCLEAN, AEROSOL

Point d'éclair	Le produit n'est pas inflammable.
Taux d'évaporation	Aucune information disponible.
Facteur d'évaporation	Aucune information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Ne s'applique pas.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosibilité	Limites supérieures d'explosibilité/d'inflammabilité: 14.4 %(V) Limites inférieures d'explosibilité/d'inflammabilité: 5.0 %(V)
Autre inflammabilité	Le produit n'est pas inflammable.
Tension de vapeur	37.9 kPa @ 20°C
Densité de vapeur	3.4
Densité relative	1.26 g/cc
Masse volumique	Aucune information disponible.
Solubilité(s)	0.3 % eau @ 20°C
Coefficient de partage	Aucune information disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Aucune information disponible.
Température de décomposition	Aucune information disponible.
Viscosité	0.48 cP @ 20°C
Propriétés explosives	Aucune information disponible.
Propriétés comburantes	Inconnu.
Indice de réfraction	Aucune information disponible.
Particules d'une taille	Aucune information disponible.
Poids moléculaire	Ne s'applique pas.
Volatilité	100%
Concentration de saturation	Aucune information disponible.
Température critique	Aucune information disponible.
Composé organique volatile	Ce produit contient au maximum 1080 g/l de COV.
Udf Phrase 1	Le produit n'est pas inflammable.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Consulter les autres sous-sections de cette section pour de plus amples détails.
Stabilité chimique	Stable aux températures ambiantes normales et quand utilisé tel que recommandé. Stable sous les conditions d'entreposage prescrites.
Risques de réactions dangereuses	Pas de réaction potentiellement dangereuse connue.

SPR - HEAVY DUTY FLUX REMOVER - SUPRCLEAN, AEROSOL

Conditions à éviter	Il n'y a pas de condition connue qui pourrait entraîner une situation dangereuse.
Matières incompatibles	Aucune matière spécifique ni groupe de matières n'est susceptibles de réagir avec le produit pour entraîner une situation dangereuse.
Produits de décomposition dangereux	Ne décompose pas lorsqu'utilisé et entreposé tel que recommandé. La décomposition thermique ou les produits de combustion peuvent inclure les substances suivantes: Gaz ou vapeurs toxiques.

11. Données toxicologiques

Données sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - voie orale

Notes (DL₅₀ par voie orale) Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

ETA par voie orale (mg/kg) 62 912,87

Toxicité aiguë - par contact cutané

Notes (DL₅₀ par voie cutanée) Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

ETA par voie cutanée (mg/kg) 188 738,6

Toxicité aiguë - par inhalation

Notes (CL₅₀ par inhalation) Tox. Aigüe 4 - H332 Nocif par inhalation.

ETA par inhalation (vapeur mg/l) 21,41

ETA par inhalation (poussières/brouillard mg/l) 314,56

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données animales Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité - in vitro Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Cancerogénicité

Cancérogénicité Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Cancérogénicité selon le CIRC

Contient une substance /un groupe de substances qui peut causer le cancer. CIRC Groupe 1 cancérogène pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Toxicité pour la reproduction - développement Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

SPR - HEAVY DUTY FLUX REMOVER - SUPRCLEAN, AEROSOL

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Non classifié comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles suite à une exposition unique.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Non classé comme exerçant une toxicité spécifique sur certains organes cibles suite à une exposition répétée.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Renseignement généraux La gravité des symptômes décrits variera selon la concentration et la durée de l'exposition.

Inhalation Une exposition unique peut causer les effets néfastes suivants: Mal de tête. Épuisement et faiblesse.

Orale Aucun symptôme spécifique n'est connu.

Contact cutané Aucun symptôme spécifique n'est connu.

Contact oculaire Aucun symptôme spécifique n'est connu.

Voie d'exposition Ingestion Inhalation Contact par la peau et/ou les yeux

Organes cibles Pas d'organe cible connu.

Données toxicologiques relatives aux ingrédients

TRANS-1,2-DICHLOROÉTHYLÈNE (trans-1,2-DICHLOROETHYLENE)

Autres effets sur la santé Il n'y a aucune preuve que le produit puisse causer le cancer.

HFC-134a Tetrafluoroéthane (HFC-134a Tetrafluoroethane)

Autres effets sur la santé Il n'y a aucune preuve que le produit puisse causer le cancer.

Toxicité aiguë - par inhalation

Toxicité aiguë par inhalation (CL₅₀ gaz ppmV) 567 000,0

Espèces Rat

ETA par inhalation (gaz ppmV) 567 000,0

Inhalation Les valeurs irritent le système respiratoire. Peut provoquer la toux et de la difficulté à respirer.

Orale Peut causer une douleur d'estomac ou un vomissement. Peut provoquer la nausée, des maux de tête, l'étourdissement et l'intoxication.

Contact cutané Peut provoquer un eczéma de contact. Le contact avec la forme liquide peut provoquer des engelures.

Contact oculaire Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

1,1,1,2,2,3,4,5,5-décafluoropentane (1,1,1,2,2,3,4,5,5-decafluoropentane)

SPR - HEAVY DUTY FLUX REMOVER - SUPRCLEAN, AEROSOL

Toxicité aiguë - voie orale

Toxicité aiguë par voie orale (DL₅₀mg/kg) 5 000,0

Espèces Rat

ETA par voie orale (mg/kg) 5 000,0

Toxicité aiguë - par contact cutané

Toxicité aiguë par voie cutanée (DL₅₀ mg/kg) 5 000,0

Espèces Rat

ETA par voie cutanée (mg/kg) 5 000,0

Toxicité aiguë - par inhalation

Toxicité aiguë par inhalation (CL₅₀ vapeurs mg/l) 114,0

Espèces Rat

ETA par inhalation (vapeur mg/l) 114,0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données animales Pas irritant. Lapin

Essai sur modèle de peau humaine Manque de données.

Valeur extrêmes du pH Ne s'applique pas. Pas corrosif pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire Pas irritant. Lapin

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Manque de données.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant. - Cobaye: Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité - in vitro Cette substance n'a montré aucun signe associé aux propriétés mutagènes.

Génotoxicité - in vivo Cette substance n'a montré aucun signe associé aux propriétés mutagènes.

Cancerogénicité

Cancérogénicité Ne contient aucune substance reconnue comme cancérogène.

Cancérogénicité selon le CIRC Non énumérés à la liste.

Toxicité pour la reproduction

SPR - HEAVY DUTY FLUX REMOVER - SUPRCLEAN, AEROSOL

Toxicité pour la reproduction - fertilité	Aucune preuve de toxicité sur la reproduction à partir d'études menées sur les animaux.
Contact cutané	Aucune irritation de la peau ne devrait se produire si utilisé tel que recommandé. Peut causer une délipidation mais n'est pas un irritant.
Contact oculaire	Peut causer une irritation oculaire.
Risques aigus et chroniques pour la santé	Il n'y a aucune preuve que le produit puisse causer le cancer.

ÉTHANOL (ETHANOL)

Toxicité aiguë - par inhalation

Toxicité aiguë par inhalation (CL₅₀ vapeurs mg/l) 20 000,0

ETA par inhalation (vapeur mg/l) 20 000,0

Cancerogénicité

Cancérogénicité selon le CIRC CIRC Groupe 1 cancérogène pour l'homme.

MÉTHANOL (METHANOL)

Toxicité aiguë - voie orale

Notes (DL₅₀ par voie orale) Tox. Aigüe 3 - H301 Toxique en cas d'ingestion.

ETA par voie orale (mg/kg) 100,0

Toxicité aiguë - par contact cutané

Notes (DL₅₀ par voie cutanée) Tox. Aigüe 3 - H311 Toxique par contact avec la peau.

ETA par voie cutanée (mg/kg) 300,0

Toxicité aiguë - par inhalation

Notes (CL₅₀ par inhalation) Tox. Aigüe 3 - H331 Toxique par inhalation.

ETA par inhalation (vapeur mg/l) 3,0

ETA par inhalation (poussières/brouillard mg/l) 0,5

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données animales Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Sensibilisation respiratoire

SPR - HEAVY DUTY FLUX REMOVER - SUPRCLEAN, AEROSOL

Sensibilisation respiratoire	Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.
<u>Sensibilisation cutanée</u>	
Sensibilisation cutanée	Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.
<u>Mutagénicité sur les cellules germinales</u>	
Génotoxicité - in vitro	Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.
<u>Cancerogénicité</u>	
Cancérogénicité	Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.
Cancérogénicité selon le CIRC	Aucun ingrédient n'est énumérés à la liste ni exempté.
<u>Toxicité pour la reproduction</u>	
Toxicité pour la reproduction - fertilité	Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.
Toxicité pour la reproduction - développement	Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.
<u>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</u>	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	TSOC ES 1 - H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes .
<u>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</u>	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Non classé comme exerçant une toxicité spécifique sur certains organes cibles suite à une exposition répétée.
<u>Danger par aspiration</u>	
Danger par aspiration	Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.
<u>Renseignement généraux</u>	
Inhalation	La gravité des symptômes décrits variera selon la concentration et la durée de l'exposition.
Orale	Une exposition unique peut causer les effets néfastes suivants: Somnolence, étourdissement, désorientation, vertige. Perte de conscience. Les concentration élevées peuvent être mortelles.
Contact cutané	Peut causer une douleur d'estomac ou un vomissement. Peut causer des blessures internes graves.
Contact oculaire	Peut causer une douleur d'estomac ou un vomissement. Peut causer des blessures internes graves.
Voie d'exposition	Une exposition unique peut causer les effets néfastes suivants: Douleur.
Organes cibles	Aucun symptôme spécifique n'est connu.
	Ingestion Inhalation Contact par la peau et/ou les yeux
	Pas d'organe cible connu.

SPR - HEAVY DUTY FLUX REMOVER - SUPRCLEAN, AEROSOL

MÉTHYLISOBUTYLCÉTONE

Cancerogénicité

Cancérogénicité selon le CIRC CIRC Groupe 2B peut être cancérogène pour l'homme.

12. Données écologiques

Données écologiques relatives aux ingrédients

TRANS-1,2-DICHLOROÉTHYLÈNE (trans-1,2-DICHLOROETHYLENE)

Écotoxicité Faible toxicité aiguë pour les organismes aquatiques.

1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-décafluoropentane (1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-decafluoropentane)

Écotoxicité Il est peu probable que la substance se dissolue dans l'eau en quantités suffisamment grandes pour avoir un effet toxique sur les poissons et les daphnies.

MÉTHANOL (METHANOL)

Écotoxicité Pas considéré comme dangereux pour l'environnement. Cependant, des déversements majeurs ou fréquents peuvent avoir des effets dangereux sur l'environnement.

Toxicité Chronique Aquatique 3 - H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Données écologiques relatives aux ingrédients

TRANS-1,2-DICHLOROÉTHYLÈNE (trans-1,2-DICHLOROETHYLENE)

Toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poissons CL₅₀, 96 hours: 1350 mg/L, Poissons

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 hours: 220 mg/L, Daphnia magna (Daphnie)

HFC-134a Tetrafluoroéthane (HFC-134a Tetrafluoroethane)

Toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poissons CL₅₀, 96 hours: 450 mg/L, Poissons

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 hours: 980 mg/L, Daphnia magna (Daphnie)

1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-décafluoropentane (1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-decafluoropentane)

Toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poissons CL₅₀, 96 hours: 13.9 mg/L, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CL₅₀, 48 heures: 11.7 mg/l, Daphnia magna (Daphnie)

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 72 hours: >120 mg/L, Algues

ÉTHANOL (ETHANOL)

SPR - HEAVY DUTY FLUX REMOVER - SUPRCLEAN, AEROSOL

Toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poissons CL₅₀, 96 hours: >10,000 mg/L, Poissons

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 hours: 7,800 mg/L, Daphnia magna (Daphnie)

Toxicité aiguë - plantes aquatiques , 96 heures: 1000 mg/l, Algue d'eau douce

MÉTHANOL (METHANOL)

Toxicité Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poissons CL₅₀, 96 hours: >100 mg/L, Pimephales promelas (Tête-de-boule)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: >10000 mg/l, Daphnia magna (Daphnie)

Persistence et dégradation

Persistence et dégradation La dégradabilité du produit n'est pas connu.

Données écologiques relatives aux ingrédients

ÉTHANOL (ETHANOL)

Persistence et dégradation Le produit est prévu d'être biodégradable.

MÉTHANOL (METHANOL)

Persistence et dégradation La dégradabilité du produit n'est pas connu.

Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Aucune donnée disponible sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Aucune information disponible.

Données écologiques relatives aux ingrédients

TRANS-1,2-DICHLOROÉTHYLÈNE (trans-1,2-DICHLOROETHYLENE)

Potentiel de bioaccumulation La bioaccumulation risque d'être négligeable à cause de la faible solubilité de ce produit dans l'eau.

HFC-134a Tetrafluoroéthane (HFC-134a Tetrafluoroethane)

Coefficient de partage Pow: 1.06

1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-décafluoropentane (1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-decafluoropentane)

Potentiel de bioaccumulation La bioaccumulation risque d'être négligeable à cause de la faible solubilité de ce produit dans l'eau.

Coefficient de partage Pow: 2.7

ÉTHANOL (ETHANOL)

SPR - HEAVY DUTY FLUX REMOVER - SUPRCLEAN, AEROSOL

Potentiel de bioaccumulation La bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage Aucune information disponible.

MÉTHANOL (METHANOL)

Potentiel de bioaccumulation Aucune donnée disponible sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage :-0.77

Mobilité dans le sol

Mobilité Aucune donnée n'est disponible.

Données écologiques relatives aux ingrédients

TRANS-1,2-DICHLOROÉTHYLÈNE (trans-1,2-DICHLOROETHYLENE)

Mobilité Le produit a une faible solubilité dans l'eau.

ÉTHANOL (ETHANOL)

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

MÉTHANOL (METHANOL)

Mobilité Aucune donnée n'est disponible.

Autres effets nocifs

Autres effets néfastes Non reconnu.

Données écologiques relatives aux ingrédients

MÉTHANOL (METHANOL)

Autres effets néfastes Non reconnu.

13. Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Renseignements généraux Autant que possible réduire ou empêcher la production de déchets. Réutiliser ou recycler les produits là où il est possible de le faire. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. La manipulation des déchets requiert les mêmes précautions de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit. Manipuler avec précaution les récipients vides qui n'ont pas été minutieusement nettoyés ou rincés. Les récipients vides ou leurs doublures peuvent retenir quelques résidus du produit et dès lors, devenir potentiellement dangereux.

Méthodes d'élimination Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éliminer les produits en surplus et ceux qui ne sont pas recyclables par le biais d'un entrepreneur accrédité pour l'élimination des déchets. Les déchets, les résidus, les récipients vides, les vêtements de travail usagés et le matériel de nettoyage contaminé devront être recueillis dans des récipients prévus à cet effet, avec étiquette décrivant leur contenu. L'incinération ou l'enfouissement devra être considéré seulement si le recyclage n'est pas faisable.

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU

SPR - HEAVY DUTY FLUX REMOVER - SUPRCLEAN, AEROSOL

Numéro ONU (IMDG) 1950

Numéro ONU (OACI) 1950

Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (LTMD) LIMITED QUANTITY

Désignation officielle de transport (IMDG) UN1950 AEROSOLS, NON-FLAMMABLE, 2.2, LIMITED QUANTITY

Désignation officielle de transport (OACI) UN1950 AEROSOLS, NON-FLAMMABLE, 2.2, LIMITED QUANTITY

Désignation officielle de transport (DOT) LIMITED QUANTITY

Classe (s) de danger relatives au transport

Classe de l' IMDG 2.2 LIMITED QUANTITY

Classe/division de l'OACI 2.2 LIMITED QUANTITY

Risques subsidiaires de l'OACI N/A

Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (International) Aucune information n'est requise.

Groupe d'emballage de la LTMD N/A

Groupe d'emballage de l'IMDG N/A

Groupe d'emballage de l'OACI N/A

Groupe d'emballage du DOT N/A

Dangers environnementaux

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Ne s'applique pas. Aucune information n'est requise.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et au Recueil IBC Ne s'applique pas. Aucune information n'est requise.

15. Informations sur la réglementation

Inventaires

Canada (DSL/NDSL)

Tous les ingrédients sont énumérés à la liste ou exemptés.
DSL

ÉTHANOL (ETHANOL)

DSL

SPR - HEAVY DUTY FLUX REMOVER - SUPRCLEAN, AEROSOL

TRANS-1,2-DICHLOROÉTHYLÈNE (trans-1,2-DICHLOROETHYLENE)

DSL

1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-décafluoropentane (1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-decafluoropentane)

DSL

États-Unis (TSCA)

Présent.

16. Autres informations

Abréviations et acronymes reliés à la classification	Acute Tox. = Toxicité aiguë Aquatic Chronic = Dangers touchant les milieux aquatiques (chroniques)
Conseils relatifs à la formation	Cette matière devrait être utilisée uniquement par du personnel formé.
Date de la révision	2019-01-30
Révision	55
Date d'entrée en vigueur	2019-01-30
Numéro de la FDS	AEROSOL - SPR
Mentions de danger intégrales	H225 Liquide et vapeur très inflammables. H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. H301 Toxique en cas d'ingestion. H311 Toxique par contact cutané. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H331 Toxique par inhalation. H332 Nocif par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges. H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes . H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les renseignements se rapportent spécifiquement au produit désigné et peuvent ne pas être valides si le produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits ou si le produit est impliqué dans n'importe quel procédé. Ces renseignements sont, aux meilleures des connaissances et croyance de la société, exactes et fiables à la date indiquée. Toutefois, on ne prétendement fournir une caution, garantie ou responsabilité quant à leur exactitude, leur fiabilité ou leur intégralité. Il incombe à l'utilisateur la responsabilité de s'assurer de la pertinence de ces renseignements pour ses propres besoins.